



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2024**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six avril à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soisy-sur-École, légalement convoqués, conformément à l'article L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en salle du Conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LEFEVRE Franck, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LEFEVRE Franck, M. RUELLÉ Alain, Mme RAMAHEFASOLO Nora, M. LEFEVRE Gérald, Mme LE CORRE Sophie, M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe, Mme GERAUD Angélique, M. DUJARDIN Réginald, Mme HERARD Anne-Sophie, M. SCHAFFUSER Patrice et M. BESSON Hervé

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme VAUTRIN Carole donne pouvoir à Mme RAMAHEFASOLO Nora
M. LAGARRIGUE Laurent donne pouvoir à M. DUJARDIN Réginald
Mme Laure CADOT donne pouvoir à M. LEFEVRE Gérald

ÉTAIT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : M. DUFOUR Arnaud

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LE CORRE Sophie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 mars 2024
Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Lecture des pouvoirs – nombre de pouvoirs : 3

Le Quorum est constaté.

M. LEFEVRE demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant un point.

A l'unanimité, il est donc ajouté la délibération relative à la demande de subvention au PNRGF pour la rénovation du Beffroi.

M. LEFEVRE Franck énonce l'ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2024
- 2) Adoption du compte de gestion 2023 commune
- 3) Adoption du compte administratif 2023 commune
- 4) Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 sur le budget primitif 2024
- 5) Subventions aux associations au titre de l'année 2024
- 6) Subvention au CCAS au titre de l'année 2024
- 7) Vote des taux d'imposition 2024
- 8) Budget primitif 2024
- 9) Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Rénovation du Beffroi
- 10) Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2024

Mme Anne-Sophie HERARD intervient sur deux points à savoir : l'accès à l'enregistrement de la séance qui a été refusée par la majorité et également la dernière délibération autorisant le Maire et l'adjoint délégué à l'urbanisme et à la voirie à signer des actes sous forme administrative dans le cas de cession/acquisition, elle pense que cette délibération devra être refaite car elle est incohérente voire illégale.

M. Franck LEFEVRE demande des explications sur la délibération.

Mme Anne-Sophie HERARD répond qu'il faut la relire et prendre les textes, il y a une incohérence entre les deux décisions qui ont été approuvées.

M. Franck LEFEVRE répond que la vérification va être faite.

M. Patrice SCHAFFUSER intervient en précisant que les élus de la minorité n'étaient pas présents au dernier conseil municipal et des demandes de subventions ont été présentées, il souligne qu'il n'y a aucun dossier technique notamment sur le restaurant scolaire qui a été présenté avec une estimation irréaliste complètement et des financeurs non adaptés, donc c'est une raison pour laquelle nous voterons contre. Ainsi la question lors du conseil précédent sur l'appel d'offre de l'éclairage public, nous ne disposons toujours pas du dossier, vous nous avez précisé que sous le mandat de Laure CADOT, un appel d'offres avait été fait, il pense que les élus ne savent pas ce qu'est un appel d'offres parce que pour ce genre de marché on réunit une commission, soit c'est un autre marché donc il aimerait avoir ces dossiers, la mise en concurrence, les subventions que vous portez sont irréalistes, il indique qu'il faut simplement regarder les états de subventions attribuées depuis 2 ans, au titre de la DETR et la DSIL sur l'ensemble du département par rapport au fonds, il pense que les élus n'ont pas regardé cela parce qu'on ne peut pas financer de plus de 30 % d'une part et puis sur un projet tel que le restaurant scolaire que vous chiffrez à 313 000 € sans les honoraires qui sont également liées aux subventions et que vous mettez la DSIL à des montants qui sont là, jamais dans le département de l'Essonne, cela n'a été financé à cette hauteur, donc ce projet ne verra jamais le jour parce que plus important que 313 000 €, vous oubliez le fonds vert, un contrat rural qui vous garantit les financements, parce que la DSIL vous n'avez aucune garantie, ce sera 10 ou 15 %, ça ne dépasse jamais 150 000 € dans aucune commune, exceptionnellement la commune a touché 300 000 € sur l'ALSH en 2022 ce qui était exceptionnel, par rapport aux connaissances que je pouvais avoir. Il indique qu'aujourd'hui, en regardant le tableau ça ne dépasse jamais 150 à 200 000 €, alors de faire croire aux gens que ce projet va être réalisé, d'abord il n'est absolument pas financé, vous avez un contrat rural qui vous permettait de financer 700 000 € avec des subventions, je vous l'avais fait remarquer, vous ne l'utilisez pas, le contrat rural c'est 3 ans, dans le mandat vous auriez pu utiliser deux fois 700 000 € pour financer vos subventions et c'est financer à 70 %. Donc on ne peut pas accepter des PV, en fin de compte c'est une certaine malhonnêteté de mettre des dossiers avec des montants qui sont irréalistes. Le restaurant scolaire simplement de le réhabiliter, changer les menuiseries, la distribution, l'électricité, tout ce que je dis là cela a été diagnostiqué et ce n'est pas en état, pas aux normes, rien ne va, l'isolation financée par le fonds vert...

M. Franck LEFEVRE interrompt M. Patrice SCHAFFUSER en indiquant que cela on en a déjà discuté, vous êtes venus deux fois en réunion

M. Patrice SCHAFFUSER intervient en précisant qu'il est dit toujours la même chose...

M. Franck LEFEVRE souligne qu'il sera dit toujours la même chose

M. Patrice SCHAFFUSER indique que vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit, vous maintenez vous faites une délibération pour des subventions que vous n'obtiendrez pas et qui sont irréalistes. On est à deux ans de la fin du mandat soyez réalistes, la commission d'appel d'offres et tout ça il faut un an pour sortir un dossier, aujourd'hui on a rien que des écrits qui correspondent à rien, voilà ce que je voulais vous dire et c'est la raison pour laquelle on ne votera pas ce PV qui fait état de subventions, on vous aurait dit la même chose si présents au dernier conseil.

M. Franck LEFEVRE porte aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2024.

DECIDE à la majorité, (11 voix pour, 3 voix contre) l'adoption du procès-verbal du 7 février 2024.

2. Adoption du compte de gestion 2023 commune

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (14 voix pour),

APPROUVE le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Adoption du Compte Administratif 2023 Commune

Mme Anne-Sophie HERARD souligne que lors de l'envoi de la convocation, il a été adressé les tableaux du réalisé 2023, que nous n'avons pas en commission des finances, elle constate que le budget prévu pour l'entretien et les réparations des bâtiments publics a été fixé à 12 000 € et que moins 2 000 € ont été dépensés sur ce poste, donc c'est critique et ça justifie la délibération qui a été ajoutée aujourd'hui, elle espère que cela permettra de compenser.

Elle constate également que le budget entretien et réparation de voirie, il était prévu € et il a été dépensé 15 000 € sur ce poste, donc là peut-être un manque au niveau de l'entretien, elle précise qu'ils souhaiteraient quelques explications, pour quelques dépenses dont le montant semble faramineux, notamment une tondeuse à 25 000 €, un lave-linge à 3 500 €, des frais d'entretien de terrain budgétisés à 7 000 € et réalisé pour plus de 16 000 €, des frais de fêtes et cérémonies budgétisés à 10 000 € et réalisés à près de 18 000 € et des frais d'honoraires, donc on aimerait qu'on approfondisse un peu cela, budgétisés à 15 000 € et réalisés pour plus de 39 000 €, donc ces frais d'honoraires ont augmenté de manière assez inquiétante l'année passée, sans dévoiler le budget alloué à venir, ce budget d'honoraires représente plus que les budgets 2024 de l'école et du CCAS réunis, ce sont deux postes qui vont augmenter cette année et c'est très bien et qui vont représenter à eux deux près de 25 000 € ; donc on souhaiterait savoir pour 39 000 € à quoi correspond exactement ces frais d'honoraires.

M. Alain RUELLÉ répond sur la première série de remarques pertinentes, les frais d'entretien des bâtiments et de la voirie, c'est une problématique car la commune a fait beaucoup moins de travaux ce qui sera corrigée l'année prochaine ; par rapport aux dépenses d'honoraires, nous ne sommes pas décisionnaires de ces dépenses, vous en conviendrez et nous ne pouvons expliquer pourquoi des honoraires de conseiller en communication de Madame le Maire qui ont finis d'être réglés en 2023, principalement de cette somme et des honoraires d'avocats suite des sollicitations qui ont été faites pour la résiliation du marché public qui avait été commandé par Madame le Maire à l'époque.

Mme Anne-Sophie HERARD demande s'il est possible d'avoir les montants de ces deux postes.

M. Alain RUELLÉ en prend note et les enverra aux membres de la minorité, il précise qu'il ne les a pas en sa possession, il enverra scrupuleusement le détail pour chaque prestataire.

M. Patrice SCHAFFUSER intervient sur ce sujet et il y a d'autres sujets qu'il souhaite exprimer, il rappelle qu'une convention a été prise et aimerait avoir la convention des honoraires, vous ne pouvez pas financer des conventions et des contrats sans une décision du maire qui approuve une convention sur les questions d'honoraires, c'est le seul sujet, les travaux vous pouvez par un simple bon de commande, tout le reste c'est une convention et visiblement elle n'existe pas, sinon vous l'auriez, vous êtes gênés sur cette question mais cela pose un problème, la communication quant on sait que vous n'avez jamais sorti un journal, c'est votre premier c'est votre majorité qui sort un journal d'information mais que depuis deux ans, il n'y a rien.

Il indique que si vous pensez que cette gestion est saine, nous ça nous pose problème et de toute façon, vous étiez membre du conseil municipal, donc rien ne vous empêchait de vous opposer à ce genre de chose, vous ne l'avez pas fait, qui ne dit rien consent, donc ça c'est le premier sujet.

Il souligne que les autres sujets, équilibrer un compte sans faire de projet, sans faire de travaux, sans faire de dépenses, c'est très facile, qu'on ne fait rien c'est bon on est positif à la fin mais c'est pas pour autant qu'effectivement vous aviez à récupérer ce que l'autre majorité ne connaissait pas ce qu'on appelle l'épargne nette et l'épargne brute, là vous l'avez récupérée sauf on en parlera tout à l'heure, ça aussi c'est un artifice, parce que tant qu'on n'a pas la prospective, quand vous équilibrez le budget comme vous faites par l'inscription d'un emprunt, ça pose vraiment problème de gestion, vous n'êtes pas transparents.

M. Alain RUELLÉ affirme que si, vous verrez quand on va parler du budget...

M. Patrice SCHAFFUSER répond qu'il faudra leur donner les documents qui permettent de voir une prospective jusqu'à la fin du mandat, pour voir comment évolue l'épargne après un emprunt, sinon je vous communiquerai un petit peu ce que j'ai pu relever sur ça, donc il y a un véritable problème, dans les commentaires de dire que c'est la première fois qu'il y a une épargne brute positive, moi je vous en donnerai un où il y a toujours eu l'épargne, certes beaucoup moins importante que 300 000 € d'épargne mais il y a toujours eu une épargne positive jusqu'à 2026, dans ce qu'on proposait en 2021, je vous donnerai les documents si vous ne les avez pas. Donc pour moi, pour rendre compte de ce compte administratif là aussi d'un ridicule qui pose problème, investir dans du matériel, la tondeuse notamment mais ensuite une épareuse et autres, qu'on retrouve alors qu'on a un effectif non constant, sur lequel il y a des problèmes effectivement de question de personnel et donc qu'ils vont fonctionner six mois de l'année, parce que les tontes c'est la période d'été ce n'est pas l'hiver, nous avons démontré qu'il était incohérent d'investir dans du matériel quand il ne fonctionnait pas et qu'on ne le rentabilisait pas, donc vous faites des investissements où la personne actuellement est indisponible et c'était le manager de l'ensemble, lui-même ne souhaitait pas investir dans du matériel parce qu'en fin de compte il n'y avait pas de garantie effectivement par rapport à toutes les tâches qu'on avait ici dans les communes, donc ça aussi c'est des erreurs de gestion, si vous échangez avec nous ou vous commencez à faire des petits bilans financiers en sachant de savoir combien coûte au privé la tonte du stade par exemple et combien coûte en régie le prix que ça nous revient avec le personnel et le matériel, vous vous apercevriez qu'il était beaucoup plus intéressant, 40 % moins cher de le confier au privé que de le faire nous-même, au détriment d'autres tâches, donc tout ça ce n'est pas géré et vous présentez un compte administratif, vous actez des dépenses qui sont inconsidérées, donc c'est les raisons et il y en a d'autres, c'est le devenir de la commune tout ça, vous ne développez pas donc vous participez à l'amoindrissement des possibilités c'est évident, s'il n'y a plus aucune taxe foncière qui rentre, le budget c'est les impôts qui subiront les hausses importantes, on va en discuter dans quelques instants.

M. Alain RUELLÉ conclut autant ce sont des décisions qui ont été prises en 2022, autant je n'ai pas la responsabilité de ces dépenses, je ne peux pas vous dire pourquoi, M. LAGARRIGUE n'est pas là pour se justifier de l'opportunité de ces dépenses, moi je vous présente un compte administratif où on a du acheter ce matériel, le régler, ce matériel est livré à la commune, il existe, maintenant l'année prochaine, cela se passera différemment, aujourd'hui c'est un constat où je ne peux que constater les dépenses qui ont faites par quelqu'un d'autre.

M. Patrice SCHAFFUSER intervient en précisant que vous avez participé ... rien ne vous empêchait de vous y opposer

M. Alain RUELLE répond négativement, quand on ne sait pas qu'un bon de commande a été émis et qu'on apprend le jour de la livraison qu'une tondeuse arrive, non je ne peux pas m'y opposer.

M. Patrice SCHAFFUSER souligne que vous avez bien accepté le compte administratif 2022, vous avez bien voté le budget 2023 avec des dépenses inscrites.

M. Alain RUELLE répond affirmativement mais que cette dépense n'était pas inscrite.

M. Franck LEFEVRE intervient en précisant que pour les entreprises extérieures, le calcul a été fait de notre côté et franchement ça coûte énormément cher de faire travailler les entreprises extérieures pour faire les entretiens des espaces verts par rapport à nos agents qui sont là.

M. Patrice SCHAFFUSER demande à avoir le devis du stade et moi je vous donnerai celui que j'avais et le coût que cela revient par jour et vous verrez vous serez peut-être surpris, c'est un commentaire...

M. Franck LEFEVRE précise que cela fait partie des choses que je vous ai demandé en début d'année, mais puisqu'il faut absolument avoir un pouvoir et une signature au sein du conseil, donc vous avez décidé de ne plus travailler avec nous.

M. Patrice SCHAFFUSER répond qu'on ne vas pas relancer le débat et ça c'est votre façon d'expliquer les choses, on était disposé on vous a rencontré, pour vous expliquer y compris sur le financement des subventions, beaucoup plus important que cette épicerie dont on parle et vous n'avez pas tenu compte de ce que j'ai pu vous dire et résultat aujourd'hui vous votez des choses qui sont irréalistes, qui ne sont même pas pensable, c'est de la malhonnêteté, ne serait-ce que le restaurant scolaire où on va faire des travaux qui coûtent 300 000 € sans aucun dossier, elle est où la délibération, il est où le plan de financement, premièrement vous délibérez comme ça avec la DSIL mais la DSIL, d'abord c'est l'état et la DETR c'est pas l'état, donc rectifier vos documents ; deuxièmement alors que vous avez un contrat rural que vous pouvez utiliser et tous les trois vous renouvez vous avez perdu 1,4 million de dépenses et c'est ça

M. Franck LEFEVRE précise qu'il est prévu le contrat rural

M. Patrice SCHAFFUSER demande sur quoi

M. Gérald LEFEVRE répond sur le foyer rural, c'est une décision politique, nous n'avons pas les mêmes.

M. Patrice SCHAFFUSER intervient en précisant que pour le foyer rural il y a eu des subventions pour l'ALSH

M. Franck LEFEVRE intervient en affirmant pour l'ALSH mais c'est un foyer rural

M. Patrice SCHAFFUSER demande que le programme soit présenté, car à ce jour toujours pas présenté.

M. Franck LEFEVRE confirme que le programme sera présenté.

M. Patrice SCHAFFUSER prend note et dit qu'il faudra le mettre en adéquation avec votre budget, ça aussi mais vous risquez ... alors qu'il y a 700 000 € de subvention de ne plus rien à avoir parce que l'état il ne faut pas les prendre pour des billes quand même, vous m'expliquerez ce que vous voulez faire dans le foyer rural parce que vous allez recommencer les enduits vous recommencerez tout ce qui ne va pas, le chanvre il ne va pas vous le savez très bien

M. Franck LEFEVRE confirme et demande depuis combien de temps est arrêté le chantier.

M. Patrice SCHAFFUSER répond que ce n'est pas par rapport à ça mais aux malfaçons d'origine qui ont été constatées à la réception, quand nous sommes arrivés, nous avons constaté que des travaux avaient été fait sans programme sans rien sans même savoir ce qu'on allait faire, sans notice de sécurité, voilà la gestion communale.

M. Franck LEFEVRE répond que c'est vos dires

M. Patrice SCHAFFUSER affirme et qu'il prouve par des écrits, vous par contre je n'ai pas vos écrits donc attend les dossiers, pour tout le monde, c'est quand même important que les gens sachent ce qui va être fait avant la fin du mandat, il ne reste plus que 2 ans, même pas à moins d'entamer le budget 2026, il vous reste 2024 et 2025, il faut un an d'étude, vous démontrez le contraire, il faut attendre la notification des subventions et ensuite on fait des emprunts, on ne fait pas des prêts et des emprunts avant d'avoir les notifications de subventions, sinon on fait une prospective à savoir quel taux de subvention et ça n'existe pas non plus la prospective, voilà ce qu'il y a dire sur le budget c'est tout, après c'est des chiffres mais philosophiquement vous n'expliquez pas, c'est bien là le problème, mettre des chiffres que les gens ne comprennent rien même vous d'ailleurs, je ne vais pas vous humilier à vous posez des questions sur des choses, qu'est ce que c'est des immobilisations rationnelles, les gens vous présentez ça mais ils ne savent pas ce que c'est des immobilisations rationnelles, expliquez-vous clairement, dire aujourd'hui je vais faire ça, ça vaut tant et je vais avoir une subvention de tant, je vais financer tant, à la fin ça fera ça, les gens comprennent si on augmente les impôts ou pas ; expliquez-vous sur les frais de personnel qui augmente aussi et expliquez-vous aussi sur vos honoraires qui représentent 120 000 € qui représente 1/4 des frais de personnel, je suis désolée mais vous avez une obligation de résultat sur les dossiers et ça on a rien, le résultat il n'est pas là depuis 3 ans, donc vous avez, vous me dites on vous a expliqué sur les subventions clairement ce qu'il fallait faire et vous l'obtiendrez je le sais parce que je m'occupe d'autres communes sur les subventions donc je rencontre les gens et j'ai quand même des questions que je pose sur Soisy aux gens de la préfecture et de l'état et je sais très bien que vous n'avez rien demandé, les tableaux sont clair je vous les donnerai et puis aujourd'hui vous voulez vous rattrapez en faisant un emprunt de 600 000 € et vous ne connaissez pas, vous dites on peut vous croire ou pas vous croire, donnez-moi le tableau de la rétrospective avec l'épargne comment elle évolue après un emprunt, ... elle ne sera pas positive d'accord, vous ne puisez pas dans les réserves mais tout ça si vous voulez c'est cette philosophie là que j'attendrai, ce n'est pas de donner un dossier et puis d'énumérer moins les gens comprennent rien, il faut voir l'incidence qu'il y a sur la fiscalité oui voilà quand on présente un budget, voir l'endettement, voir tout ses ratios, vous présentez des choses mais à 2023, ce n'est pas sur 2023 mais sur l'ensemble du budget, on est d'accord, c'est une preuve d'aspect financière et ce qu'on appelle une PPI une programmation pluriannuelle. Encore une chose, je vous ai expliqué de faire des autorisations de programme, mais vous n'avez rien compris à ça, une autorisation de programme c'est de financer des choses sur 3 ans ça vous soulage votre budget annuel, là vous mettez les sommes sur la même année, les travaux vont durer sur 2 années voire sur 3, sur les réceptions pourquoi vous ne faites pas une autorisation de programme, les gens ce qu'ils attendent c'est dire ça coûte 500 000 €, ça veut dire 200 000 € en 2024, 200 000 € en 2025 et le solde, le résultat vous faites le total à la fin, vous êtes dans une économie si vous voulez budgétaire intelligent sans augmenter la fiscalité ça c'est le paramètre, la fiscalité c'est fondamental, vous l'augmentez pas elle augmentera d'elle-même, ça c'est la loi française, expliquez ça aux gens déjà, les gens ne savent pas que ça va augmenter par rapport aux bases donc c'est tout ça qu'il faut expliquer aux gens pour voter un budget ce n'est pas d'énumérer des sommes où les gens ne comprennent rien, ça veut dire quoi le solde d'exécution négatif reporté, même vous ça veut dire quoi ça ? à part monsieur qui a du regarder, alors ce n'est pas ça le vote d'un budget, le vote d'un budget c'est d'être réaliste et d'être pragmatique et d'expliquer aux gens clairement, pédagogiquement qui connaissent pas, ce que vous allez faire combien coûte le personnel, combien coûte vos honoraires, pas des honoraires, mais bon cela devrait être des honoraires si vous sortiez des dossier mais vous ne sortez rien, parce que on les attend les dossiers, on ne les a pas, voilà c'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce compte administratif 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Considérant que Monsieur Franck LEFEVRE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Alain RUELLÉ, premier adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif,

Considérant la présentation des opérations d'exécution de l'exercice budgétaire 2023, retracées dans le tableau annexé à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif 2023 est en concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (10 voix pour, 3 voix contre),

APPROUVE le compte administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

Résultat clôture 2023 section fonctionnement : **359 725,67 €**

Résultat clôture 2023 section investissement : - **118 866,59 €**

Résultat global de clôture 2023 : **240 859,08 €**

4. Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 sur le budget primitif 2024

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 du code général des collectivités,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public,

Considérant les résultats de clôture du compte administratif 2023,

Vu la concordance des balances des comptes du budget de la commune pour l'exercice 2023 présentée par le comptable et l'ordonnateur,

Vu les résultats de l'exercice 2023 visés par le comptable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (11 voix pour, 3 voix contre),

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

En fonctionnement R002 : **240 859,08 €**

En investissement, affectation au besoin de financement 1068 : **118 866,59 €**

5. Subventions aux associations au titre de l'année 2024

M. Hervé BESSON intervient pour quelques remarques, premièrement on ne sait pas comment sont calculées les montants des subventions, la base ce n'est pas sur la valeur, on ne discute pas de la valeur des subventions mais de la façon dont elles sont calculées, l'opposition n'a pas eu accès d'ailleurs à ces dossiers de demande de subvention et on ne sait pas si elles sont recevables, à savoir si elles comportent entre autres une copie de la dernière assemblée générale et du bilan de l'association puisqu'il peut y avoir des demandes de subvention qui sont faites par les associations qui n'existent pas en tout cas qui n'ont pas de vie, donc en règle générale dans les communes, étant moi aussi président d'une association sur autre commune, on se doit de fournir chaque année effectivement le compte de l'association ainsi qu'une demande écrite et motivée avant tout pour avoir cette subvention, donc ça on ne peut pas effectivement voter pour ce type de subventions, puisqu'effectivement, on n'a pas les tenants et les aboutissants, troisièmement on s'étonne de l'attribution de 1 000 € à la coopérative scolaire au titre des associations, la coopérative scolaire n'étant pas une association, il nous aurait semblé plus légitime d'augmenter le budget de fonctionnement de l'école, alors c'était 1 000 € ou d'attribuer cette somme aux deux associations qui œuvrent en faveur de l'école mais pas effectivement à la coopérative qui n'est pas une association, voilà les remarques qu'on a sur ce point-là, c'est aussi pour ça que nous ne voterons pas ce point, à savoir que ce n'est pas sur le montant des associations.

M. Alain RUELLÉ répond qu'on en a discuté en commission, évidemment la méthodologie d'attribution de ces subventions peut être modifiée et nous avons très bien entendu vos propositions, malheureusement le délai se faisant était trop court pour le modifier, donc on prend note de cette remarque pour l'année prochaine, par rapport aux dossiers le personnel de mairie est quand même suffisamment compétent pour faire cette vérification du dossier de demande et on rappelle quand même qu'en fonction de la date, à laquelle on a demandé la remise de ces dossiers, il y en a certaines qui n'avaient peut être pas fait leur assemblée générale et on rappelle que le versement de la subvention sera faite dès lors que le dossier sera complet et pas avant ; et pour l'école, à savoir vous pouvez voir dans la liste que deux associations œuvrent pour l'école, il y en a une qui a fait une demande de subvention pour laquelle on a répondu un avis favorable et une autre qui n'a pas fait de

demande de subvention, pas de demande pas de subvention et pourquoi ne pas avoir augmenté le budget de fonctionnement de l'école, on l'a augmenté par ailleurs donc on a expliqué en commission qu'il y a la coopérative a une fonction dans l'école et le budget de fonctionnement de l'école est là aussi pour couvrir d'autres styles de dépenses que la coopérative ne peut pas honorer, donc on a souhaité donner à la coopérative scolaire un peu plus de moyens pour faire des activités de coopérative scolaire et le budget de fonctionnement de l'école est augmenté par ailleurs.

Mme Anne-Sophie HERARD intervient en demandant que le fait que la coopérative scolaire ne soit pas une association, ça ne pose pas de problème de lui donner une subvention au même titre que les associations, en termes de justificatifs, on ne va pas vous réclamer.

M. Alain RUELLÉ répond que la commune peut faire un don à la coopérative scolaire.

Mme Anne-Sophie HERARD interroge à ce moment là c'est un don pas une subvention à une association c'est ce que je veux dire. C'est juste un constat des choses à vérifier.

Vu les articles L.2251-3-1, L.3231-3-1 et L.4253-5 du code général des collectivités,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (9 voix pour, 5 voix contre),

DECIDE d'attribuer les subventions communales aux associations comme suit :

Nom de l'association	Montant accordé
LES AMIS DE SOISY	400.00 €
MARSSE	300.00 €
LES SOLISTES DU GATINAIS	200.00 €
UNC SOISY SUR ECOLE	400.00 €
USSE FOOT	1 200.00 €
USSE TENNIS	1 150.00 €
LES PETITS ECOLIERS DE SOISY	400.00 €
SOUVENIR FRANCAIS	100.00 €
POMPIERS VAL D'ECOLE	200.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100.00 €
SECOURS POPULAIRE	100.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 000.00 €
TOTAL	5 550.00 €

AUTORISE le Maire à procéder au versement de ces subventions.

PRECISE que les crédits sont inscrits au chapitre 65, compte 6574.

6. Subvention au CCAS au titre de l'année 2024

M. Alain RUELLÉ précise qu'une facture de 2021-2022 pour une étude relative aux logements sociaux a été réglée à hauteur de 9 300 € et cela a impacté le budget du CCAS, il indique donc que cette année une subvention à hauteur de 10 000 € est attribuée au CCAS pour couvrir cette dépense imprévue.

M. Hervé BESSON demande si la facture a été reçue récemment.

M. Alain RUELLÉ confirme.

Mme Anne-Sophie HERARD souhaite savoir pour quelle prestation ?

M. Franck LEFEVRE intervient en précisant qu'il s'agit d'une étude sur le logement que vous avez signé et arrivée là cette année, on ne sait pas pourquoi c'est arrivé au niveau du CCAS, c'est vous qui l'avez signé, qui avait fait cette étude.

Mme Anne-Sophie HERARD demande le nom du prestataire.

M. Franck LEFEVRE précise qu'il s'agit d'Althéa.

Mme Anne-Sophie HERARD précise que ce n'est pas une étude sur le logement, c'est une analyse des besoins sociaux effectivement, qui n'a pas dû être réglée en 2022 sous la mandature précédente mais elle était bien prévue et il faudrait vérifier, mais oui c'est probablement possible qu'elle ait été ...

M. Patrice SCHAFFUSER intervient en précisant sans aucune relance comme quoi elle n'aura pas été payée, vous avez regardé ça.

M. Franck LEFEVRE confirme.

Mme Anne-Sophie HERARD tient à préciser pour le public, si vous me permettez, c'est que cette analyse des besoins sociaux a été mandatée en 2020 et je crois pour un montant total de 14 000 € si je ne me trompe pas et le fait que Soisy sur Ecole dispose d'un CCAS en bonne et due forme, avec des élus qui font partis du conseil et qui sont extérieurs au conseil, dans les communes qui disposent de ce CCAS, une analyse des besoins sociaux qui couvrent tous les aspects de la vie quotidienne des soisiéens et de leurs besoins doit être faite régulièrement, c'est une obligation quand on a un CCAS, donc nous l'avons mandatée en 2020, c'est d'ailleurs mon adjointe de l'époque qui s'était chargée d'organiser cela avec le cabinet conseil Althéa comme vous dites et donc nous avons restitué cette analyse dans une publication municipale et le bilan a été publié sur le site de la mairie, à l'époque, puisque la prestation a bien été faite dans son entièreté et le résultat était satisfaisant, donc je ne comprends pas que ce paiement n'est pas été fait en 2022.

M. Franck LEFEVRE intervient en précisant donc d'où la subvention particulière

Vu le code général des collectivités,

Considérant que la commune accorde une subvention à son CCAS afin de lui permettre de mener à bien ses missions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (9 voix pour, 5 voix contre),

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000 € au CCAS de SOIY-SUR-ECOLE,

PRECISE que les crédits sont inscrits au chapitre 65, compte 657363.

7. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024

M. Patrice SCHAFFUSER intervient en précisant que l'évolution de la base c'est quand même 4,6 %, il faut dire aux gens que sur leur feuille d'impôt même si vous ne votez pas une augmentation ils ont quand même le coût de l'inflation, c'est 4,6 – 5 % sur la taxe foncière et sur le reste, il va y avoir des augmentations. Malheureusement même si la commune et il y a le département vous ne connaissez pas le montant de l'augmentation et il va être important, très important.

M. Alain RUELLÉ précise qu'il fait voter les taux communaux. Il interpelle M. SCHAFFUSER en indiquant qu'aujourd'hui la commune n'augmentera pas les taux, c'est l'objet de la délibération, je ne vais pas m'expliquer dans quelles mesures peut-être le département.

M. Patrice SCHAFFUSER mon votre rôle est de communiquer aussi, de dire aux gens qui sont en fin de compte les acteurs des financements que malheureusement leur impôt va augmenter de 10 à 15 %, indépendamment de la volonté de la commune. Ce n'est pas rien quand même parce que pour les gens qui payent 3 000 € c'est 300 ou 400 € de plus, vous mettez 15 % de plus, c'est à peu près ça, c'est de pire en pire. Le gouvernement et l'état se désengage forcément des collectivités locales et si les collectivités locales ne développent pas l'habitat, ils sont morts dans 10 ans, c'est l'impôt donc il y a un problème. Il faut entre parenthèses, que Soisy se développe, il faudrait peut-être s'occuper du PLU, d'accord, hein et ça ... c'est lié à la recette Monsieur, le développement, dites aux gens comment ça va se passer.

Vu le code général des collectivités,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la commission des finances du 21 mars 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention),

DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2024.

PRECISE que les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : **17,03 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **53,41 %**

INDIQUE que l'état 1259 sera complété et annexé à la présente délibération.

8. Budget primitif 2024

M. Patrice SCHAFFUSER intervient déjà sur la présentation, c'est bien de comparer une année à l'autre, en pourcentage, ce n'est pas fait, effectivement vous mettez budgété en 2023, voilà les sommes, vous mettez 2024, voilà les sommes et vous dites ce que représente ces charges par rapport au budget en cours, ce n'est pas ça qu'il faut, vous savez très bien je vous l'ai déjà dit l'année passée, il faut comparer N-1, pourquoi alors dans les commentaires vous dites des choses mais il y en a sur certaines que vous passez quand même, donc ce qui était important c'est de dire en 2023 c'était ça, en 2024 c'est ça, plus ou moins, ok ça ce n'est pas écrit, ok il faut le calculer... donc dans la présentation ce n'est pas pédagogique ok pour les gens et pour tout le monde, donc ça c'est le premier point. Ensuite si vous voulez quand on parcourt le budget vous m'expliquerez ce que c'est 91 000 € d'études dans les charges à caractère général parce que normalement les études et les honoraires quand on fait un budget réaliste, on le met dans les opérations et elle est subventionnée au même titre que l'opération, là ce n'est pas le cas, c'est un mélange des genres, on ne sait pas à quoi cela correspond, je vous l'ai dit tout à l'heure, vous affichez des chiffres, sans respecter ce que c'est, 91 000 € d'études et de recherches, c'est quoi.

M. Alain RUELLÉ répond que c'est dommage que n'avez pas débriefé avec vos collègues car cela a été vu en commission.

M. Patrice SCHAFFUSER oui d'accord la commission, vous présentez une commission à une date...

Mme Anne-Sophie HERARD intervient en voulant juste faire remarquer M. RUELLÉ que nous n'avons pas eu le compte-rendu de cette commission

M. Alain RUELLÉ répond affirmativement et c'est prévu.

Mme Anne-Sophie HERARD comme précisé tout à l'heure, nous avons reçu tous les documents comptables, nous les avons reçu avec la convocation du conseil municipal, je vous ai dit en quittant cette commission que c'était très délicat de se prononcer sur un budget puisque vous nous avez demandé notre avis à ce moment-là, je vous ai dit que c'était impossible de se prononcer si nous n'avions pas les documents comptables, nous les avons eu qu'après, donc c'était très délicat de pouvoir donner un avis éclairé, sans compte rendu de commission, c'est très délicat aussi de ne pas oublier certains points et je tiens à préciser également que si M. SCHAFFUSER n'était pas présent à cette commission, M. BESSON et moi-même étions et que côté majorité, vous étiez quatre, sans compter que Monsieur le Maire a eu une urgence et qui nous a rejoint à la fin de la commission, donc à ma connaissance toutes les commissions communales sont composées de 15 élus, voilà je tenais simplement à constater ceci.

M. Alain RUELLÉ explique que les 91 000 €, ce n'est pas sombre ni opaque, c'est simplement qu'aujourd'hui dans le format M57, les dépenses imprévues n'ont pas de compte dédié, aujourd'hui nous avons pris le choix dans ce compte de mettre un reliquat de dépenses imprévues dans le compte études diverses, tout simplement, ce n'est pas une dépense fléchée c'est de l'argent qu'on ne dépense pas.

M. Patrice SCHAFFUSER oui mais ça c'est la technique y compris que FCL avait donné, mais qui d'abord, est limité en pourcentage, quand on met de l'imprévu sur des études, vous savez politiquement, vaut mieux quand on est en transparence de mettre imprévu que mettre études c'est possible de le faire donc là si vous voulez, vous vous contentez de suivre effectivement la nouvelle nomenclature mais quand on fait un budget avant de le voter, on explique clairement en toute transparence ce que c'est, dites-moi plutôt ce sont des imprévus qu'on met là c'est une technique qui vaut ce qu'elle vaut, moi-même je l'ai employé dans le passé, ça permet d'avoir effectivement c'est la seule qui n'est pas affectée donc on fait ce qu'on peut, ça c'était une chose.

Ceci étant je voulais vous répondre sur les commissions pour que ça se renouvelle pas, vous mettez des dates de commission quelques jours avant moi j'étais présent je serai venu, vous l'a changé 48 heures avant, sous prétexte que vous n'avez pas réuni le quorum, ce n'est pas tout à fait ça vous n'étiez pas prêt pour faire sinon si vous étiez prêt vous nous auriez envoyé les dossiers, les dossiers vous faites une commission sans envoi de dossiers, donc on se pointe les mains dans les poches, on lit comment voulez-vous faire un discours constructif quand c'est comme ça monsieur, si c'est votre façon de travailler, ça pause problème et comme dit Mme HERARD très justement, quand on est 4 de la majorité et quand vos honoraires s'élèvent à 120 000 € qui représente 20 % de la masse salariale, on se doit messieurs, mesdames, d'être présents partout ok, sinon il y a quelque chose, une malhonnêteté quelque part, parce que vous représentez pas rien, c'est 20 % de la masse salariale les 120 000 €, vous avez la délicatesse et l'honnêteté de l'écrire que ça a augmenté, c'est effectivement les honoraires d'élus parce que vous avez même financé des conseillers municipaux délégués, de façon dans un forfait, moi je travaille aujourd'hui dans des communes, au titre de mes honoraires de conseil, il y a des élus qui prennent que 50 % et d'autres la moitié, pourquoi parce qu'ils ne sont pas là, l'élu c'est aussi du bénévolat ok, il y en a beaucoup ici ils ne voient pas les choses de cette façon excusez moi de vous le dire parce que contredisez moi, vous n'êtes pas présents dans les commissions, des élus pour le vote d'un budget qui ne sont même pas là aujourd'hui, c'est quand même un vrai problème quand même dans une gestion communale, c'est l'acte le plus essentiel, le plus important le budget ok et vous n'avez pas la majorité ici, vous avez délégation les gens ne viennent pas, donc attendez je veux dire, je suis désolé de vous dire ça, je ne suis pas agressif, je vous dis simplement, factuellement parce que derrière c'est le devenir du village, je ne vois que ça, le reste je m'en tape, c'est les gosses, l'école comment ce village va ouvrir, les Réaux n'en parlons pas c'est un véritable scandale ok, mais bon on en est là quand même, il faut prendre conscience un peu de ça et vous êtes élus depuis 3 ans avec cette majorité quand même.

Donc sur le budget, pour en revenir aux choses, il y a une chose qui c'est facile de dire j'ai une épargne nette de 300 000 €, mais à quoi ça sert une épargne nette de 300 000 €, d'abord les gens ne savent pas ce que c'est une épargne nette donc déjà vous êtes pas pédagogiques, deuxièmement ça veut dire que l'épargne nette c'est la santé d'une commune, alors qu'on fait rien chez vous pareil quand vous ne faites rien vous avez du fric à la fin de l'année, ça c'est sûr, quand vous dépensez rien, alors là ils ne dépensent rien mais ils font du fric à la fin de l'année, sauf qu'en plus vous faites un emprunt de 600 000 balles, mais attendez je rêve, vous faites un emprunt de 600 000 € sans avoir les notifications de subventions, alors je suis d'accord qu'on ne mette pas au budget tant qu'on n'a pas les notifications, c'est vrai ou faux, je ne sais pas qui vous a conseillé de faire ça mais en tout les cas quand on est sur d'être éligible à une subvention on met le minimum mais on en tient compte sur l'épargne nette, là c'est un discours technique, que peut être que vous connaissez mais la majorité des gens ici ne savent pas donc on ne va pas rentrer dans ce discours-là puis philosophiquement vous faites un emprunt de 600 000 € mais vous ne faites pas la prospective sur les 4 ans de l'évolution de l'épargne nette, donc ça c'est un véritable problème, c'est masquer les choses, ça s'appelle pas autrement, il y avait aucune raison de faire un emprunt à 600 000 €, si ce n'est pour équilibrer le budget... c'est tout l'emprunt ça ne se fait pas comme ça, je vous donnerai si vous voulez ce qu'on avait fait que vous avez d'ailleurs, il suffisait de reproduire l'évolution depuis 2020, des dépenses, des subventions, des charges nettes, de l'épargne brute, de l'épargne nette, et de l'emprunt possible, nous quand on était à la gestion de cette collectivité, on pouvait financer 3 millions 7 de travaux jusqu'à la fin du mandat, sans faire un emprunt en ayant 3 – 4 % de subvention sinon on ne fait pas donc aujourd'hui vous faites un emprunt qui équilibre un budget de fonctionnement c'est scandaleux pour moi c'est scandaleux.

M. Alain RUELLÉ indique que ça équilibre un budget d'investissement, l'emprunt sert à faire des investissements comme vous l'avez dit l'école, excusez-moi le restaurant scolaire mais aussi une partie de rénovation de l'école mais aussi le complément pour le foyer rural donc on a aujourd'hui fait des demandes de subventions qui n'ont pas été notifiées et j'ai pas porté en recettes les subventions parce que je ne les connais pas, aujourd'hui ce qu'on sait c'est que mécaniquement si on veut que les travaux avancent on ne peut pas attendre décevement d'avoir cumulé suffisamment d'épargne pour pouvoir les financer sans emprunt parce que je rappelle qu'en 2019, que le compte administratif était excédentaire de 890 000 € laissés par la majorité Berthon qui ont disparu sur le compte administratif 2022 zéro donc aujourd'hui, nous avons engagé des projets, notamment la cantine, le foyer, l'extension de la salle derrière qui sera faite dans un second temps, aujourd'hui je n'aurai pas besoin de faire un emprunt si on avait eu ces sommes, moi ces sommes je ne sais pas où elles sont, parce que c'est des études, des choses parce qu'il n'y a pas eu d'investissement depuis 2020, il n'y a pas eu de travaux d'investissement depuis 2020, c'est dans les comptes, la sente elle a été faite sur du fonctionnement, donc aujourd'hui nous ce qu'on a besoin c'est d'avoir une trajectoire, les projets jusqu'à la fin du mandat, c'est le restaurant scolaire, le foyer et l'éclairage public donc l'éclairage public, le restaurant, le foyer on a fait des demandes de subventions, dans l'attente on a contacté notre banque qui peut nous suivre et on rappelle bien que pour financer un emprunt de 600 000 €, on finance les annuités à hauteur de 50 000 € et ces annuités justement payées par l'épargne qu'on retrouve à partir de cette année et l'année prochaine, l'épargne qui fait 250 – 300 000 €, voilà comment on finance l'emprunt.

M. Patrice SCHAFFUSER répond c'est trop facile de dire que les travaux faits ici, quand nous y étions, on a remis aux normes tous les bâtiments, l'église, le chauffage qu'est toujours pourri d'ailleurs, désolé l'isolation est essentielle pour baisser le volume qui est perdu, vous ne l'avez pas fait, c'est ça qui était prévu, vous n'avez pas fait d'audit énergétique sur tous les bâtiments, qui est fondamental pour solliciter le fonds vert, vous dites que n'inscrivez pas les subventions, mais vous vous foutez de la tête des gens-là, sur l'éclairage public vous l'avez bien fait même M. LAGARRIGUE a ma surprise vous avez fait des remarques en disant que les subventions que vous aviez inscrite vous ne les auriez pas, c'est écrit dans votre compte-rendu ok et M. LEFEVRE a répondu on ne les fera pas si on ne les a pas.

M. Franck LEFEVRE indique qu'il ne parlait pas de l'éclairage public.

M. Patrice SCHAFFUSER vous portez les subventions alors que vous n'avez pas les notifications aujourd'hui alors pourquoi dans certains moments vous portez les subventions et dans d'autres vous ne les portez pas, pour justifier un emprunt...

M. Alain RUELLÉ intervient en précisant que la confusion est là, on a fait une délibération pour avoir l'aval du conseil pour faire des demandes de subventions, c'est un choix maintenant ces subventions on les aura de notifier pour la moitié 100 % de ce qu'on demande peu importe, à côté de ça, la réponse qui a été faite à M. LAGARRIGUE c'est si on n'a pas les subventions, il y a des choses bien non on ne fera pas

M. Patrice SCHAFFUSER dit c'est valable pour tout ...

M. Alain RUELLÉ répond négativement en précisant que le restaurant scolaire doit se faire c'est tout.

M. Patrice SCHAFFUSER indique qu'il est inscrit qu'il a été demandé une subvention sur le restaurant scolaire pas sur les bons financeurs, vous n'aurez rien, vous aurez 150 000 € ou 100 sur la DSIL, vous auriez pu cumuler avec le fonds vert vous ne l'avez pas fait il faut un audit énergétique il a été fait, vous avez l'audit de tous les bâtiments, tout s'évapore, donc vous commencez sur le restaurant scolaire comme j'ai dit tout à l'heure à l'isolation, le remplacement des menuiseries, ensuite l'extension sur le terrain qui nous appartient pour faire la cuisine, le programme on l'a fait, vous l'avez, c'est exactement le même et l'archi connaît bien puisque je lui ai demandé des estimations

M. Alain RUELLÉ demande quel archi.

M. Patrice SCHAFFUSER répond celui qui a fait le foyer rural.

M. Alain RUELLÉ celui-même que vous dites les chiffres sont fantaisistes, c'est lui-même qui nous a chiffré le projet

M. Patrice SCHAFFUSER précise qu'il a oublié de dire qu'il s'était complètement trompé dans le reste et qu'il était en dessus de la réalité... le problème vous devez le savoir vous-même quand vous constituez l'extension, à quel prix de construction vous comptez la faire, parce qu'il y a quand même une surface quand même importante à faire puisqu'elle n'est plus aux normes, alors quand vous additionnez ça, le coût de construction peut se connaître, moi je le connais mais je le laisse me dire combien ça coûte de construire un restaurant aux normes d'hygiène avec du carrelage et tout ça, les pièces humides et tout, plus la rénovation de l'ensemble de la toiture, des menuiseries métalliques, de l'isolation et de toute la redistribution complète de l'éclairage, bah écoutez si ça coûte 300 000 € alors là vous êtes des gens exceptionnels, on verra tout ce que je vous dis c'est que la subvention n'est pas chez le bon financeur, d'accord, c'est tout parce que vous n'aurez pratiquement rien, vous 100 à 150 000 € et voilà, alors tout ça vous justifiez en disant je n'inscris pas les subventions, je fais un emprunt, vous dites rien n'a été fait, alors reprenez tout ce qui a été fait, on vous donnera une liste si vous voulez, rien n'était aux normes et d'ailleurs c'est toujours pas aux normes dans certains bâtiments, notamment le restaurant, pas aux normes des services vétérinaires, on mélange pas les genres entre un ALSH et puis la restauration, c'est n'importe quoi, il y a longtemps que ça aurait pu être fait et puis il y a bien d'autres choses aussi, donc pour moi si vous voulez c'est un budget à l'instant T, vous équilibrez avec 600 000 € ce qui est énorme, alors que moi je vous dis que vous n'avez pas besoin d'emprunt parce que vous dites l'épargne nette, il y a de l'autofinancement au budget de fonctionnement et c'est autofinancement doit participer dans les investissements, il est de combien là

M. Alain RUELLÉ répond qu'il est de 600 000 € monsieur

M. Patrice SCHAFFUSER répond négativement l'autofinancement n'est pas à 600 000 €, ce n'est pas ça l'autofinancement, vous savez ce que c'est un autofinancement

M. Alain RUELLÉ répond affirmativement sur l'ensemble du projet qui ne sont pas sur un an, vous dites, vous mettez toutes les dépenses sur un an, mais pas du tout on sait très bien que les travaux qu'on va entreprendre seront sur deux ans, donc oui entre l'éclairage public, le foyer, la cantine, le reste à charge de la commune, donc l'autofinancement de ces projets représente à peu près 600 000 €.

M. Patrice SCHAFFUSER souligne que le reste à charge de la commune, ce n'est pas l'autofinancement, l'autofinancement c'est ce que vous dégagéz de votre budget de fonctionnement et c'est ce qui construit l'épargne donc aujourd'hui vous mélangez tout, ce n'est pas l'objet du conseil municipal de faire ça on est bien d'accord, toujours est-il que c'est un budget insincère, c'est clair, je le dis clairement et l'avenir me le prouvera parce que de toute façon les échéances arrivent sur les subventions et tout le reste, sur vos dossiers techniques que j'aimerais bien avoir, que l'opposition aimerait bien avoir et les gens ont besoin de savoir ce qu'on va faire, vous avez un local de pompier là vous devez faire un permis de démolir il y a de l'amiante partout la dedans, pour lequel vous n'avez rien fait alors que ça coûte une poignée de cerises, vous l'avez dans l'écrit, c'est ça des immeubles à un point dégradant près du foyer rural, vous connaissez le coût de la démolition avec l'amiante vous l'avez dans les dossiers

M. Alain RUELLÉ répond qu'il est dans le dossier puisque l'architecte est venu, c'est dans le projet du foyer rural pour lequel on a demandé une subvention.

M. Patrice SCHAFFUSER pour un contrat rural, il faut une délibération un niveau APD, il faut un programme, qu'est ce que vous faites dans le foyer rural, c'est quoi un foyer rural pour vous expliquez moi au sens juridique... nous de toute façon on ne va pas polluer les gens sur ça, nous votons contre ce budget mais essayez de vous justifier un peu mieux quand même et faites un budget sincère pas insincère quand on voit les immobilisations en cours, les immobilisations corporelles, donc vous faites un budget que les gens comprennent, les gens ont besoin de comprendre ce que vous allez faire

M. Alain RUELLÉ répond que l'objet du conseil ce n'est pas de faire de la pédagogie, l'explication de ce budget, le pourquoi, les détails ça passera par une communication aux soisécens, aujourd'hui on est là pour voter un budget, vous avez des questions elles sont ce qu'elles sont et j'y réponds, vous dites que c'est insincère parce que vous dites qu'on ne fera jamais, je ne vois pas en quoi ils sont insincères, si ce n'est qu'on a chiffré ce qu'on veut entreprendre et c'est la trajectoire qui sera la nôtre

M. Patrice SCHAFFUSER passer au conseil municipal les dossiers techniques, monsieur, c'est obligatoire, quand est ce que vous me les passez, soit c'est une décision soit c'est une délibération, un dossier technique doit être vous savez de quoi il est composé je ne crois pas donc un moment présentez les et après on discutera, pour l'instant il n'y a rien, c'est du bluff, c'est tout excusez-moi, mais donnez-moi le dossier je vous dirai c'est parfait, c'est bien il n'y a aucun souci, donnez moi un dossier technique avec un plan de financement qu'on va vous exigez de toute façon c'est obligatoire même l'éclairage public on n'a pas le dossier, vous avez demandé le fonds vert, vous l'obtiendrez mais pas dans les montants que vous avez porté, M. LAGARRIGUE vous a posé la question vous avez dit je ne ferai pas si j'ai pas de subvention c'est écrit dans votre truc là donc écoutez je vous répète que le budget n'est pas sincère, que le conseil municipal a pour but d'être pédagogique, excusez-moi, vous devriez aller dans les autres conseils municipaux des autres communes, je pense que vous n'avez pas l'expérience, allez faire un tour dans les autres communes vous verrez comment on présente les budgets, je peux vous les donner les communes autour, à Videlles ou ainsi de suite vous verrez comment présenter un budget pédagogiquement, alors je ne suis pas d'accord avec vous, vous dites on vote et on ferme notre gueule...

M. Franck LEFEVRE précise que le débat va s'arrêter là.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (9 voix pour, 5 voix contre),

ADOpte le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 753 327,98 €	1 753 327,98 €
INVESTISSEMENT	1 127 118,80 €	1 127 118,80 €
TOTAL	2 880 446,78 €	2 880 446,78 €

APPROUVE le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

9. Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Rénovation du Beffroi

Suite à un désordre bâtimentaire important sur le Beffroi de notre cloche, le mouton droit en chêne, la plaque Gripsol, la commune a missionné la société Bodet Campanaire pour la réalisation d'un audit,

Monsieur le Maire expose les travaux à réaliser en priorité,

Monsieur le Maire propose de solliciter le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour une demande de subvention au titre de la conservation du patrimoine pour les travaux suivants :

Description	Quantité	PU HT	TOTAL HT
Beffroi sur mesure	1	10 538,00	10 538,00
Plaque de Gripsol	1	420,00	420,00
Mouton droit chêne	1	2 370,00	2 370,00
Main d'œuvre	20	840,00	16 800,00
TOTAL			30 128,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (14 voix pour),

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 80 % auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, soit **24 102,40 €**.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents

10. Questions diverses

Mme Anne-Sophie HERARD intervient en précisant qu'elle a des questions d'administrés qui ont souhaité de les faire passer par la voix de l'opposition, si vous permettez je vous les soumetts et si vous souhaitez répondre libre à vous.

M. Franck LEFEVRE demande s'il y en a beaucoup.

Mme Anne-Sophie HERARD précise qu'il y a 3 points sur Les Réaux, je vais aller très très vite en les lisant :

- *On demande pourquoi le mur s'est effondré*
- *On constate que des arbres sont tombés chez les riverains lors de tempête*
- *Comptez-vous entretenir le domaine et qui paie les dégâts dans ce cas ?*
- *Vous dites dans votre journal qu'il y a des vols et des dégradations dans le domaine, comment allez-vous sécuriser l'accès au domaine en dehors des barrières métalliques et la rubalise*
- *La convention pour l'occupation du domaine par un contingent de gendarmerie est-elle renouvelée ?*

Voilà pour les questions sur Les Réaux, j'enchaîne tout et ...

M. Franck LEFEVRE intervient pour le mur des Réaux, je pense que malheureusement, il n'y a pas d'entretien sur les murs donc là effectivement, la pluie, le vent, il y a des choses qui se dégradent, on ne peut pas réparer tout le mur d'enceinte, vous imaginez bien le prix que ça coûterait au niveau de la commune, chose qui ne nous appartient pas non plus encore aujourd'hui donc pourquoi la commune irait payer des travaux.

Il indique pareil pour la sécurité, il y a 18 hectares, vous imaginez bien tout autour de l'enceinte, il y a du grillage, des murs, des grilles, on a beau jouer au chat et à la souris avec tous ceux qui passent par-dessus, c'est très compliqué, la gendarmerie vient régulièrement, effectivement il y a un contingent de gendarmerie qui vient régulièrement s'entraîner mais ils ne sont pas là tous les jours, donc voilà il y a toujours le gardien des Réaux qui fait son tour, mais lui aussi se fait prendre à partie, donc à un moment, je pense que les pouvoirs publics ont été appelés, ça fait déjà deux courriers que j'envoie à la nouvelle Préfète, j'attends son retour et je vais l'inviter à venir très prochainement, voir le domaine des Réaux et par rapport à ces arbres, ça fait partie aussi des questions de sécurité que justement on s'est posé, il y a un recensement qui a été fait, on est à 900 arbres à peu près recensés sur les 1 200 arbres, il y en a 150 à abattre et c'est un coût de 150 000 € sur le premier devis qu'on a fait, toujours pareil qui paye la facture.

Il précise que la commune fait le maximum pour sécuriser ce domaine des Réaux, avec nos petits moyens, j'ai contacté la préfecture déjà pour le sécuriser, un maître-chien 24 heures/24 au domaine des Réaux, c'est 365 000 € par an.

Mme Anne-Sophie HERARD ensuite il y avait trois questions sur la sécurité et trois questions par rapport aux élus :

- *Pour la sécurité, nous apprécions les efforts dans le domaine de la sécurité routière mais ne comprenons pas l'intérêt d'avoir deux stops au monument, les nuisances sonores et impacts des vibrations sur les constructions qui sont à proximité des ralentisseurs ont-ils été étudiés, avec les dernières intempéries, avez-vous prévu de mettre en place une réserve communale de sécurité comme à Dannemois.*

M. Franck LEFEVRE alors pour revenir aux ralentisseurs, effectivement cela a été pris en compte, parce qu'il y a un bureau d'études et avec le Département, on a travaillé justement sur l'emplacement de ces coussins berlinois, le stop effectivement aujourd'hui en France il y a des carrefours où il y a 4 stops, on a décidé de mettre deux stops pour faire tout simplement réduire la vitesse, si on mettait un cédez le passage, je pense que ça ne changerait rien, donc un stop ça permet de ralentir, je sais qu'il y en a qui font des stops comme les cédez le passage, ils les glissent mais au moins ça fait toujours ralentir ; pour revenir par rapport à la dernière question, la réserve communale, le maire de Dannemois qui est président de la réserve communale m'a demandé d'adhérer à cette réserve donc on va voir si on adhère, effectivement on a aussi projet de faire une réserve communale de Soisy-sur-Ecole pour toutes ces intempéries, arbres, inondations.

M. Hervé BESSON juste comme c'est des questions données par les soiséens, vous n'avez pas répondu sur la 3^{ème} question enfin le 4^{ème} point sur la convention, est-ce que c'est une convention avec la gendarmerie d'un an, est-ce qu'elle est renouvelée ou comment ça se passe.

M. Franck LEFEVRE précise que par rapport à la convention ce n'est pas la commune parce qu'on n'est pas propriétaire des Réaux.

M. Patrice SCHAFFUSER une remarque sur les dos d'âne, certains ne sont pas aux normes mais vraiment pas aux normes, je ne sais pas qui vous a fait ça, mais faites une lettre parce que si un accident se présente, la commune sera de toute façon condamnée sur un truc comme ça, ce n'est pas la première fois, vous lisez un petit peu la jurisprudence et vous verrez que dans les communes en France, il y a des motos où les mecs se sont tués, donc c'est normal que les avocats et les assurances se portent partie civile et attaquent les communes, donc il y en a qui sont absolument pas aux normes, il y a une règle, y a une norme obligatoire, ils ne le sont pas donc il vous appartient d'interroger vos entreprises ou le bureau d'études qui a fait ça, pour dire vous rectifier gratuitement, voilà ce que je voulais vous dire ...

M. Franck LEFEVRE l'entreprise a déjà été contactée.

M. Patrice SCHAFFUSER moi j'esquinte ma voiture je vous fais un recours et vous le perdez c'est évident donc faites le rectifier dans les plus meilleurs délais n'attendez pas qu'il y est un problème, un dos d'âne ça doit être aux normes, celui qui est à Nainville les Roches alors là lui il n'est absolument pas aux normes, c'est scandaleux de faire ça, parce que vous pouvez être surpris dans les dos d'âne, il y a des gens qui sont surpris la nuit, vous vous rendez les conséquences, moi je pense aux motards, c'est fou, le motard il vole en éclats sur un truc qu'il ne voit pas

M. Franck LEFEVRE précise que l'entreprise a été contactée et s'ils ne s'activent pas ou va les faire activer.

Mme Anne-Sophie HERARD rapidement des administrés qui constatent que le CCAS est composé depuis mai dernier des élus suivants : Mesdames VAUTRIN et GERAUD, ainsi que M. DUJARDIN, Mme RAMAHEFASOLO, adjointe chargée des affaires sociales compte-t-elle y participer. Pourquoi Mme CADOT et M. LAGARRIGUE ne démissionnent pas de leur mandat à la CC2V, on comprend qu'ils restent à Soisy pour conserver la majorité en place mais on ne comprend pas l'intérêt de les laisser à la CC2V, que compte faire monsieur le Maire.

M. Franck LEFEVRE malheureusement M. SIMONOT a contacté Laure CADOT et M. LAGARRIGUE, aujourd'hui personne ne peut les faire démissionner si ce n'est que par eux-mêmes, il n'y aucun pouvoir, ni du préfet, ni de la CC2V, ils ont été élus donc s'ils ne démissionnent pas on ne peut rien faire, faire des courriers pour les inciter à démissionner, ils ont beau dire qu'ils vont démissionner, ils ne le font pas

Mme Anne-Sophie HERARD c'est une remarque personnelle mais un conseiller municipal peut être amené à être démissionnaire ou à être extrait du conseil municipal si le président de l'assemblée peut prouver que cette personne ne remplit pas les fonctions pour lesquelles il a été élu, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à faire à ce niveau-là.

M. Patrice SCHAFFUSER parce que pour être honnête bah oui mais c'est assez simple, vous avez les avocats pour faire une requête.... La procédure existe elle est un petit peu long j'avoue mais on peut très bien dès lors que vous constatez qu'ils ne sont jamais présents

M. Franck LEFEVRE ça fait partie des choses que nous devons...

M. Patrice SCHAFFUSER c'est indispensable,

Mme Anne-Sophie HERARD pour la commune. Une dernière question nous souhaiterions faire connaissance avec Mme VAUTRIN qui est déléguée à l'environnement mais nous ne l'avons pas vu au conseil après le 4 décembre, pourquoi n'est-elle pas déléguée au PNRGF, au SEMEA, au SIARCE, au SIEGIF et au SIRTOM, si elle a les pleins pouvoirs concernant l'environnement.

M. Patrice SCHAFFUSER et elle est rémunérée pour autant.

M. Franck LEFEVRE parce qu'il y a d'autres personnes qui se sont proposées pour aller aux syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Franck LEFEVRE demande s'il y a des questions et prononce ensuite la fin de la séance à 11H33.

Le Maire,
Franck LEFEVRE



Le secrétaire de séance,
Sophie LE CORRE

